

Horaire : 17h00-18h45

Personnes présentes :

M Esvan : directeur de l'école
Mme Mayot : agent communal responsable du périscolaire
Mme Mangin : agent communal responsable de la vie sportive...
Mme Jaouen : professeuse des écoles
Mme Guillou : professeuse des écoles
M Nhim : professeur des écoles
M Dormois : professeur des écoles
Mme Calvez : professeuse des écoles
M Cam : professeur des écoles
Mme Anchyse : professeuse des écoles
Mme Legrain : professeur des écoles
Mme Dagorn : représentante des parents d'élèves
Mme Guézenc : représentante des parents d'élèves
Mme Thaëron : représentant des parents d'élèves

Mme Le Grouiec : représentante des parents d'élèves
Mme Le Barillec : représentante des parents d'élèves
Mme Bourhis : représentante des parents d'élèves
Mme Franquet : représentante des parents d'élèves
Mme Hue Virginie : représentante des parents d'élèves
Mme Herrouët : ATSEM
M **Kergourlay** : DDEN

Personnes excusées :

M Quillien : Inspecteur de l'Education Nationale de la circonscription
Mme Boittin-Bardot : DDEN
Mme Coiffard : professeur des écoles
Mme Le Caignec : représentante des parents d'élèves
Mme Kersaudy : représentant des parents d'élèves
M Phelippot : représentant des parents d'élèves
Mme Droal : DDEN

Personnes présentes en visio-conférence :

M Bellec : Maire de Trégunc
Mme Lesca Adjointe au maire chargée des affaires scolaires
Mme Georges : professeur des écoles
Mme Bouédec : professeur des écoles
Mme **Sellin** Ghislaine : professeur des écoles
M Sohier : professeur des écoles

- 1) **Présentation des membres du conseil**
- 2) **Le rôle du conseil d'école et règlement**
- 3) **Pédagogie, partenariats et projets**

- Présentation du plan de continuité pédagogique
- Les stages de réussite
- Présentation des partenariats mis en place ou souhaités
→ ligue de l'enseignement, CAF : café des parents le 9 novembre autour de l'usage des écrans par les enfants

Le directeur explique le choix de cette thématique :

- violence entre les enfants suite à des échanges sur les réseaux sociaux
- troubles de l'attention, de la concentration liés au mauvais usage des écrans
- problématiques nouvelles liées aux jeux, réseaux sociaux (jeux dangereux, moqueries...)

→ Crèche de Trégunc, intervenant extérieur : les besoins des enfants de 2 et 3 ans sous la forme d'un **café** des parents très probablement au printemps 2022.

→ Réflexion avec le collège sur le poids des cartables

→ Nombreux partenariats avec la municipalité et les associations de Trégunc (ATE, passeport du civisme, refuge LPO...)

→ Souhait d'ouvrir l'école aux parents (ateliers lecture et jeux mathématiques en cycle 2, porte ouverte en maternelle)

- Présentation de différents projets : aire terrestre éducative, refuge LPO, recyclage, journée pour la planète
- Présentation du passeport du civisme (consultable sur Internet) par madame Mangin et monsieur Le Maire, conseil municipal des enfants
- Organisation d'une classe transplantée en milieu montagnard en janvier pour les élèves de CM2
- Projet vélo avec nuitée
- Nombreux projets autour de la mer mis en place ou à finaliser : suivi du tour du monde d'une famille, course Jacques Vabre, projet Darwin, Base explore, bricolage low tech (partenariat avec le Fab Lab de Kérandon possible)
- Projet danse

Le directeur informe que l'école est labellisée niveau 3 E3D.

4) **Information sur le protocole sanitaire**

Le directeur apporte des précisions quand au protocole sanitaire actuellement en cours sur l'école. Il demande aux familles de rappeler l'importance du respect des gestes barrières aux enfants et de prendre les précautions suivantes avant de conduire leurs enfants à l'école :

- surveiller l'apparition de symptômes chez leurs enfants ;
- avoir une hygiène stricte des mains comprenant le lavage au départ et au retour à la maison ;

En cas de symptômes évocateurs¹ de la Covid-19 ou de fièvre (38°C ou plus), l'enfant ne doit pas se rendre à l'école, y compris s'il a été infecté par la Covid-19 depuis moins de deux mois. **Les parents prennent avis auprès du médecin traitant qui décide des mesures à prendre :**

- ne pas conduire à l'école :
- les élèves ayant été testés positivement au SARS-Cov2 ;
- les élèves dont un membre du foyer a été testé positivement, sauf s'ils justifient d'une couverture vaccinale complète ou

ont contracté la COVID depuis moins de deux mois ;

- les élèves identifiés comme contact à risque par la CPAM, sauf s'ils justifient d'une couverture vaccinale complète ou ont contracté la COVID depuis moins de deux mois ;

Lorsqu'ils ne conduisent pas leur enfant à l'école, informer le directeur d'école ou le chef d'établissement des raisons de son absence.

Il est essentiel, pour interrompre les chaînes de transmission dans l'espace scolaire, lorsque l'élève ou un autre membre du foyer est atteint de la Covid-19, ou que l'élève a été identifié contact à risque et qu'il doit respecter une période de quarantaine, que les parents le signalent immédiatement l'école ou l'établissement.

5) Les effectifs

Tableau des effectifs : Lecture et commentaires du tableau des effectifs par Mr Esvan. Le directeur indique qu'il prévoit des effectifs stables pour la rentrée prochaine.

6) La sécurité sur l'école

Suite à la visite d'un gendarme de la cellule de prévention, le directeur annonce que l'établissement a atteint un bon niveau de prévention face aux dangers d'intrusion. Le directeur remercie la municipalité pour les nombreux aménagements effectués : alarme spécifique PPMS, films occultants aux fenêtres donnant sur la rue, alarmes sur les deux bâtiments de l'école, bouton fermeture des portes coupe-feu... Le protocole a été modifié : en cas d'intrusion les élèves du RDC quitteraient l'école alors que les élèves des étages se confinaient. En cas de tempête, les lieux de confinement sont définis en fonction de la direction et de l'intensité des intempéries.

Il reste quelques aménagements mineurs à réaliser afin d'améliorer la sécurité. Le directeur fournira une liste à la municipalité après les vacances d'automne.

Les trois points importants à résoudre sont :

- L'harmonisation des alarmes PPMS des deux bâtiments
- La mise en place d'un registre de sécurité unique. La création d'une interface numérique permettant à l'école et à la municipalité de le consulter et compléter est également nécessaire.
- La fermeture rapide des portes coupe-feu (mise en place de targettes ?)

7) Le budget de la coopérative

Présentation du bilan 2020/2021 et des prévisions pour 2021/2022

8) Questions diverses

Poux sur l'école

Depuis plusieurs semaines, nous constatons la présence de poux sur l'école. Le directeur invite toutes les familles à être vigilantes au début des vacances et à traiter si nécessaire.

Il interroge la municipalité sur l'éventualité de la mise en place d'aide financière pour l'achat des traitements pour les familles en difficulté financière et le personnel.

Jeux sur la cour

Après un temps d'échange intéressant, il a été rappelé que les enseignants et les agents communaux ne sont pas responsables des jeux apportés de la maison. Les cartes *Pokémon* provoquent des comportements inadaptés sur le temps périscolaire, elles seront probablement interdites après les vacances sur ce temps.

Le conseil vote à l'unanimité le point de règlement intérieur suivant :

Les enfants doivent limiter le nombre de jouets venant de la maison, ils ne peuvent pas apporter plus de jouets que ce qu'une poche de manteau peut contenir.

- Soit une dizaine de cartes *Pokémon*,
- 2 ou 3 personnages type *Playmobil*
- Quelques billes...

Il est important qu'ils apprennent à échanger paisiblement leurs cartes, à perdre leurs billes lors d'une partie... Les autres points du règlement sont inchangés (pas de balle, ...)

Accompagnement des parents à la piscine

Le directeur explique que le rôle des parents agréments est défini par l'enseignant en fonction de son projet pédagogique.